



Communiqué de presse

Embargo: 26.3.2024, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population

Revenus, pauvreté et conditions de vie en 2022

En Suisse, le niveau de satisfaction dans la vie est le plus élevé d'Europe, mais toute la population n'en profite pas

Systématiquement en bonne position au niveau européen, la Suisse affichait en 2022 le niveau de satisfaction de la population quant à sa vie actuelle le plus élevé d'Europe. Le niveau de vie général demeurait également parmi les plus hauts des pays européens. Néanmoins, près d'une personne sur dix a rencontré des difficultés à joindre les deux bouts et 4,9% de la population a dû renoncer, pour des raisons financières, à des biens, services et activités sociales d'importance. Le taux de pauvreté s'élevait à 8,2%. Ce sont là quelques-uns des résultats de l'enquête 2022 sur les revenus et les conditions de vie (SILC) menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Sur une échelle de 0 à 10, la satisfaction de la population quant à sa vie actuelle était en moyenne de 8 en Suisse, contre 7,9 en Autriche, 7,2 en Italie, 7,0 en France et 6,5 en Allemagne. Ce niveau de satisfaction n'a pratiquement pas changé en Suisse depuis 2014 et augmente avec l'âge, le niveau de formation et le revenu. La population est particulièrement satisfaite dans les domaines relationnels tels que la vie en commun, l'ambiance de travail ou les relations personnelles. Plus de la moitié des personnes âgées de 16 ans ou plus se disaient très satisfaites de ces aspects en 2022 (valeurs de 9 ou 10). Par contre, seule une personne sur trois était très satisfaite du temps libre dont elle disposait ou de sa situation financière personnelle.

Le niveau de vie est l'un des plus élevés d'Europe

Le niveau de vie général est mesuré à l'aide du revenu disponible équivalent médian, après correction des différences de niveaux de prix entre les pays. En Suisse, ce revenu était 2,5 fois plus élevé qu'en Grèce, 1,5 plus élevé qu'en Italie, 1,3 fois plus élevé qu'en France, 1,2 fois plus élevé qu'en Allemagne et 1,1 fois plus élevé qu'en Autriche. Malgré le niveau élevé des prix, la Suisse affiche un niveau de vie supérieur à celui des pays voisins et de la majorité des pays de l'UE.

Inégalités en termes de conditions de vie

En 2022, 9,9% des personnes en Suisse avaient des difficultés à joindre les deux bouts à la fin du mois et 4,9% étaient en situation de privation matérielle et sociale. C'est-à-dire qu'elles ont dû, pour des raisons financières, renoncer à des biens, des services et des activités sociales d'importance (comme s'acheter de nouveaux vêtements, pratiquer des activités de loisirs régulières payantes ou rencontrer des amis), n'ont pas pu payer leurs factures à temps ou faire face à une dépense inattendue.

Les personnes en situation de privation sont nettement moins satisfaites de leur vie: en 2022, seule une personne privée matériellement et socialement sur neuf était très satisfaite de sa vie (10,9% contre 37,9% de la population dans son ensemble). Les personnes en situation de privation sont aussi particulièrement susceptibles de se sentir découragées ou déprimées tout le temps ou la plupart du temps (24,3%, contre 5,4% de la population totale) et moins susceptibles d'être heureuses tout le temps ou la plupart du temps (37,1% contre 76,6% de la population totale).

8,2% de la population était pauvre en termes de revenu

En 2022, 8,2% de la population en Suisse vivait dans la pauvreté en termes de revenu (revenus de 2021), soit environ 702 000 personnes. Le taux de pauvreté était donc tendanciellement plus bas que l'année précédente (8,7%), mais la différence n'est pas statistiquement significative. Par ailleurs, ces résultats ne tiennent pas compte des hausses de prix intervenues depuis 2022 pour l'électricité, le chauffage et les biens de consommation.

Comme les années précédentes, la pauvreté touche plus particulièrement les personnes de nationalité étrangère, les personnes vivant dans des ménages monoparentaux, les personnes sans formation postobligatoire et celles vivant dans des ménages ne participant pas au marché du travail. Le taux de pauvreté de la population active était de 3,8% (144 000 personnes), soit aussi légèrement inférieur à celui de l'année précédente (4,2%). Cette évolution n'est toutefois pas statistiquement significative.

Le seuil de pauvreté se base sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En 2022, sa valeur moyenne se situait à 2284 francs par mois pour une personne seule et à 4010 francs pour deux adultes et deux enfants. Ces montants doivent couvrir les dépenses quotidiennes (nourriture, hygiène, transports, etc.) et les frais de logement, mais pas les primes de l'assurance-maladie obligatoire. Ces dernières sont préalablement déduites du revenu des ménages, à l'instar des cotisations aux assurances sociales, des impôts et d'éventuelles pensions alimentaires.

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. Elle sert à analyser la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, elle se base sur un échantillon de quelque 9000 ménages, réunissant plus de 19 000 personnes, sélectionnés aléatoirement grâce au cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'OFS. L'univers de base est la population résidante permanente vivant dans des ménages privés. Les personnes qui participent à cette enquête sont interrogées durant quatre années consécutives, de sorte qu'il est possible de retracer les grandes lignes de leur parcours individuel et d'analyser l'évolution de leurs conditions de vie.

www.silc.bfs.admin.ch

Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2022 se réfèrent à l'année 2021 conformément aux directives européennes. La situation en matière de revenu est considérée sur une année civile complète, de sorte que les fluctuations de revenu à court terme ont moins d'importance. Tous les autres résultats de l'enquête représentent la situation au premier semestre 2022.

Définitions

La **pauvreté** monétaire est définie selon deux approches: une approche absolue et une approche relative. Ces deux approches ne considèrent que le revenu et ne tiennent pas compte de l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Le seuil de pauvreté est basé sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus vivant dans le ménage pour d'autres dépenses. Le seuil de pauvreté est comparé au revenu disponible du ménage.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme étant à risque de pauvreté les personnes dont le revenu est sensiblement inférieur au niveau de revenu habituel dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée ici comme une forme d'inégalité. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Une personne est en situation de **privation matérielle et sociale** si elle est confrontée à un manque, pour des raisons financières, dans au moins cinq des treize domaines de la vie quotidienne dans lesquels la population européenne considère qu'il est souhaitable, voire essentiel, d'être satisfait pour avoir un niveau de vie décent. La **privation matérielle et sociale sévère** est définie comme un manque dans au moins sept des treize domaines considérés.

Les domaines considérés au niveau du ménage sont les suivants:

- absence d'arriérés de paiements (factures de loyer ou d'intérêts hypothécaires pour le domicile principal, factures d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage, ainsi que remboursements de crédits),
- capacité à faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois,
- capacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile,
- capacité à s'offrir un repas composé de viande, de poisson ou d'un équivalent végétarien au moins tous les deux jours,
- capacité à chauffer convenablement son domicile,
- disposer d'une voiture à usage privé,
- remplacer ses meubles usés.

Les domaines considérés au niveau individuel sont les suivants:

- avoir accès à Internet à domicile (y c. smartphone ou tablette),
- remplacer des vêtements usés par quelques vêtements neufs,
- posséder deux paires de chaussures de la bonne pointure, dont une adaptée à tous les temps,
- dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même, sans avoir à consulter un autre membre du ménage,
- s'offrir régulièrement une activité de loisirs payante,
- se réunir en famille ou entre amis autour d'un verre ou un repas au moins une fois par mois.

Sont considérées ici comme **personnes actives occupées** les personnes de 18 ans ou plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview (période de référence pour les revenus selon SILC), c'est-à-dire pendant plus de la moitié des mois de l'année. Sont prises en compte tant les activités professionnelles exercées à plein temps que celles à temps partiel.

La **médiane** ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs se situe au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

Le **revenu brut d'un ménage** est la somme des revenus de tous les membres du ménage. Il comprend les revenus d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, les rentes et les transferts sociaux, les revenus de la fortune, les contributions d'entretien et les autres transferts réguliers reçus d'autres ménages.

Le **revenu disponible des ménages** se calcule en déduisant de leur revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie (assurance de base), les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien régulièrement versées à d'autres ménages.

Le **revenu disponible équivalent** se calcule à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte, au moyen d'une échelle d'équivalence, de la taille et de la composition du ménage: la personne la plus âgée reçoit le coefficient 1,0, chaque personne de 14 ans ou plus le coefficient 0,5, chaque enfant de moins de 14 ans le coefficient 0,3. Cela permet de tenir compte des économies réalisées par les ménages composés de plusieurs personnes. Un ménage de quatre personnes, par exemple, n'a généralement pas besoin de quatre fois plus de dépenses pour avoir le même standard de logement qu'un ménage d'une personne.

Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays, d'où son utilité pour comparer les indicateurs économiques de différents pays.

Renseignements

Conditions de vie:

Stéphane Fleury, OFS, section Revenus, consommation et conditions de vie,
tél.: +41 58 46 36 448, e-mail: Stéphane.Fleury@bfs.admin.ch

Pauvreté:

Martina Guggisberg, OFS, section Revenus, consommation et conditions de vie,
tél.: +41 58 463 62 38, e-mail: Martina.Guggisberg@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0443

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

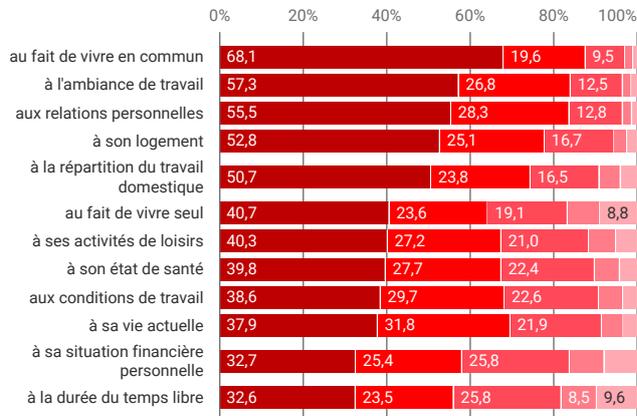
Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et les offices cantonaux de statistique qui en ont fait la demande ont eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, respectivement deux jours ouvrables et une semaine avant leur publication.

Satisfaction dans différents domaines de la vie, en 2022

Pourcentage de la population de 16 ans ou plus, selon le degré de satisfaction par rapport:

■ Très élevé (9-10) ■ Élevé (8) ■ Moyen (6-7) ■ Plutôt faible (5) ■ Faible (0-4)



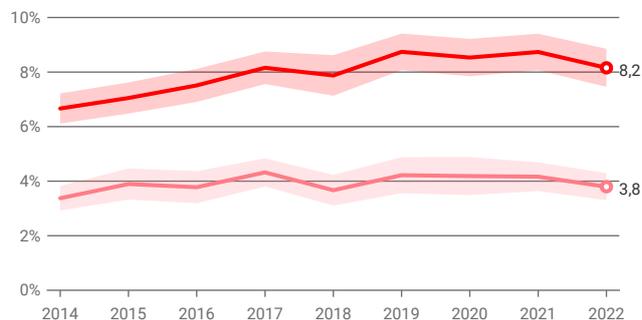
État des données: 20.12.2023

gr-f-20.03.04.01.02-dsat

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2022 © OFS 2024

Évolution du taux de pauvreté, population totale et actifs occupés

● Taux de pauvreté ● Taux de pauvreté des actifs occupés



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

La période de référence des revenus SILC 2022 concerne l'année 2021.

Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Sans prise en compte du loyer fictif

État des données: 20.12.2023

gr-f-20.03.02.01.02evo-je

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC

© OFS 2024